



Commune de Griselles

12, rue de la Mairie
45210

Tél. : 02.38.96.60.10

E-mail : mairie.griselles@gmail.com

ARRÊTE MUNICIPAL N° 2025-53

Règlementation temporaire de stationnement et de circulation

Cérémonie du 14 juillet 2025

Le Maire de Griselles,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L2215-21,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R411-25 à R411-28,

Vu l'Arrête interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8 -ème Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Considérant que dans le cadre de la cérémonie du 14 juillet 2025, il y a lieu de régler la circulation et le stationnement et de prendre toutes les mesures de sécurité.

ARRÊTE

Article 1^{er} : A l'occasion de la cérémonie le 14 juillet 2025, de 8h30 à 10h30, le stationnement et la circulation seront interdits rue de la Cléry à partir du n° 8, Place de Verdun, rue de la Mairie à partir du n° 6 jusqu'au croisement avec la route du Pont du Gril sur la départementale 315, conformément au plan annexé au présent arrêté.

Article 2 : Des déviations seront mises en place :

- direction les Chassins
- direction la départementale 32.

Article 3 : Le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ferrières sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 4 : Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Ferrières en Gâtinais,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Ferrières en Gâtinais.

Fait à Griselles, le 08 juillet 2025

Le Maire
Claude MADEC-CLÉRY



